



USPEG Section Montagne – Club affilié FSGT

Marseille, le 25 septembre 2023

Chers adhérent(e)s et futurs adhérent(e)s,

L'USPEG section Montagne, vous souhaite une bonne reprise pour la saison 2023-2024. Nos animateurs vous promettent à nouveau de vivre, au travers des activités du club, **randonnée pédestre, randonnée à ski, randonnée raquettes, canyoning, escalade, via ferrata ...**, de belles aventures et bons moments.

Veuillez noter que votre licence de l'année 2022-2023 doit être renouvelée avant **le 30 novembre**. Au-delà elle n'est plus valide. La saisie des licences (renouvellement ou 1^{ère} licence) va débuter de façon plus tardive cette saison du fait du changement d'affiliation de la FFME vers la FSGT. Les démarches de régularisation sont en cours.

Ce changement a fait l'objet d'une consultation et a recueilli l'aval de l'ensemble des membres. Elle va permettre de diminuer significativement le coût des inscriptions. L'adhésion est en parallèle légèrement augmentée pour amener un supplément de financement de la section. Voir la grille des tarifs jointe, document (2).

Nous consulter pour les éventuelles extensions de garantie proposées (uniquement si âgé de moins de 60 ans) et licence pour enfants nés après 2010.

A noter, l'adhésion est par défaut avec l'assurance de base, qui comprend l'assurance ski de piste.

1. Dossier d'inscription : les documents à fournir de façon obligatoire

- Les différents documents mentionnés sont tous accessibles sur le site et identifiés par un numéro d'ordre rappelé ci-après, ce courrier étant le document (1).
- Une **fiche d'inscription** (3 ou 4) par adhérent (Adulte ou mineur né 2006-2010 – **Fiches distinctes**) à compléter.
- **Certificat médical** (pas de modèle FSGT) :
 - Pour toute inscription il est nécessaire : **Certificat médical d'aptitude à la pratique des sports de montagne daté de moins d'un an**.
 -
- Un **chèque bancaire correspondant au montant de votre cotisation** (adhésion + licence + assurance(s)). Un seul chèque pour plusieurs inscriptions (famille, couple, ...) est préconisé.

LE DOSSIER COMPLET DEVRA ETRE ADRESSE A :

Martine BOURDIEU – 33, Avenue du 24 Avril 1915 – Les Mouettes Bât. C– 13 012 MARSEILLE

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET NOUS NE POURRONS SAISIR VOTRE LICENCE

2. Les documents fournis à titre d'information et inscription sur le site

- Ce courrier identifié numéro (1) est à consulter en préalable pour connaître les conditions d'inscription et pièces à fournir. D'autant plus cette année avec bascule de la FFME vers la FSGT.
- Le barème des cotisations 2023-2024 (2).
- Les fiches d'inscriptions adulte et mineur (3) ou (4). (si enfant nous consulter, né après 2010).
A retenir : un seul chèque à l'ordre de **I'USPEG SECTION MONTAGNE**.
- La notice d'information assurance de l'an dernier FSGT (5).
-

3. Fonctionnement 2023-2024

– Location de matériel pour les sorties programme : Kit Raquettes à neige; Kit sécurité (Pelle, sonde, ARVA); Kit canyon; Kit via ferrata; Etc : 5 €/kit, par sortie pour les adhérents, par jour pour les extérieurs (avec licence découverte à ajouter) **Location à titre individuel : 10 € la semaine**

– Les jeunes (mineurs < 18 ans) ne payent pas d'adhésion club.

A bientôt pour un plaisir intense et partagé au travers de nos activités.

Amitiés sportives à toutes et tous.

Philippe AZEMA